

TARIFS RESIDENCE AUTONOMIE LES JONCHERES

Par délibération en date du 20 Février 2024 et du 12 novembre 2024, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a fixé comme suit les tarifs des loyers, charges locatives et prestations :

LOYERS (pour l'année 2025) :

- Type 1bis 529, 67 €
- Type 2 611, 84 €

CHARGES LOCATIVES (du 1^{er} Mars 2024 au 28 février 2025) :

- Type 1 bis occupé par une personne seule 156.32 €
- Type 1 bis occupé par un couple 170.96 €
- Type 2 occupé par une personne seule 173.36 €
- Type 2 occupé par un couple 188.22 €

PRESTATIONS	Du 1 ^{er} Mars 2024 au 28 février 2025
Accompagnement des résidents par le personnel	3,32 €
Repas résident – 20 repas minimum par mois	9.38 €
Repas retraité non résident de la commune	9.38 €
Repas invités adultes servis en salle à manger à partir de 13 ans	11,67 €
Repas invités enfants jusqu'à 12 ans	5,27 €
Port du plateau occasionnel	3,32 €
Port du plateau non occasionnel	1,67 €
Lessive (produit de lavage fourni)	6,76 €
Chambre d'hôte, une nuit :	40 €
Téléphonie	22.36 €
Remplacement d'un Néon	14.53 €
Remplacement d'un abattant WC	40.60 €
Garde-meubles (si place disponible). Durée maximale 6 mois.	2,22 € par jour